

## **Mairie de Collonges 01550**

### **Recensement**

#### **Information importante :**

Les inscriptions d'office sur les listes électorales en vue de la participation à l'élection présidentielle concerneront les jeunes recensés au plus tard le 31 décembre 2021.

C'est pourquoi, nous invitons les jeunes qui atteindront leur majorité entre le 10 et 24 avril 2022 à se faire recenser avant le 31 décembre 2021 pour qu'ils puissent voter s'ils le souhaitent lors des prochaines élections présidentielles.

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhaitent voter.

Pour des raisons pratiques, nous vous remercions de venir vous faire recenser jusqu'au 29 décembre 2021 à l'accueil de la mairie ou de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie votre dossier : Notice individuelle accompagnée des pièces justificatives demandées (pièce d'identité justifiant de la nationalité française, livret de famille à jour et justificatif de domicile de – de 3 mois). Vous trouverez cette notice sur le site : <https://www.service-public.fr/>

En vous remerciant par avance,

Le secrétariat de Mairie